

### Nouvelles du conseil du 21 août 2023

#### Accès condamné à la rue de La Combe

La semaine prochaine, les travaux seront lancés, sur la rue de La Combe qui va subir une réfection. Ce chantier exige la fermeture temporaire mais totale de l'accès de cette rue par la route cantonale. Cette modification du trafic sera en vigueur jusqu'à la fin septembre environ, selon les conditions météorologiques qui conditionneront l'avancement des travaux. Les riverains sont par avance remerciés de leur compréhension et de leur patience et tous les usagers sont instamment priés de respecter à la lettre la signalisation provisoire mise en place par la direction du chantier.

#### Maison de l'Enfance : c'est parti !

Les premiers travaux ont été effectués tout récemment sur le chantier de la future Maison de l'Enfance. Les arbres ont été abattus et cette semaine, le périmètre de sécurité a été installé autour du site. Les travaux de terrassement ont donc commencé, qui profitent des conditions météorologiques idéales pour les creusages. Rappelons à la population que comme tous les chantiers, celui-ci est dangereux. Il ne faut donc pas s'en approcher. Les parents sont par avance remerciés de veiller à ce que leurs enfants ne cèdent pas à leur curiosité et demeurent à distance respectables des barrières.

#### Deux défibrillateurs sont disponibles dans la commune

Les autorités municipales rappellent à la population que la commune abrite deux défibrillateurs, accessibles 24 heures sur 24 à tout un chacun. L'un de ces appareils se trouve dans le hall d'entrée de la banque Raiffeisen (rue du Collège, notre photo), l'autre devant le centre du Brahon, qui abrite notamment le hangar des pompiers (route de Pierre-Pertuis). Ces deux appareils sont très simples d'utilisation. Des informations vocales claires sont en effet dispensées aux utilisateurs, qui peuvent également consulter des pictogrammes éclairés. Chacun peut donc savoir, en temps réel, quels gestes il doit effectuer pour apporter son secours à une victime d'accident cardio-pulmonaire. Les habitant/es de notre commune, ainsi que tous/tes les visiteur/ses, sont invités à utiliser ces appareils sans la moindre hésitation, lorsqu'ils sont confrontés à un incident médical de ce type. Les chances de survie des victimes sont multipliées par la rapidité de l'intervention.





## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Le bureau de vote pour les élections fédérales

Le Conseil municipal a approuvé lundi soir la composition du bureau de vote formé pour les élections fédérales qui se dérouleront le dimanche 22 octobre prochain. Pour ce renouvellement des Chambres fédérales (Conseil national et Conseil des Etats), le bureau sera placé sous la présidence de Stéphane Schranz et comprendra trois secrétaires, à savoir Cindy Bögli, Vincent Viret et Agata Klepczuk. Les membres en seront Manoah Sigg, Pauline Viglino, Alexandre Vallotton, Aurélie Voirol, Bastien Waeber, Elodie Weingart, Yvan Wittmer et Mélanie Wind. Quatre remplaçant/es ont été désignés, à savoir Klément Wüthrich, Aurely Zaugg, Lilian Zbinden et Kendra Zerbini.

### La commune en lice pour Roadmovie

Le Conseil municipal a décidé lundi soir de déposer la candidature de notre commune pour le programme Roadmovie de l'année prochaine. Les responsables de ce projet décideront prochainement quelles localités suisses ils visiteront, parmi toutes celles qui ne possèdent pas de cinéma et qui sont inscrites. Du 16 septembre au 15 novembre 2024, 36 villages bénéficieront de ce programme. Rappelons que Roadmovie consiste en une action de cinéma ambulante, soutenue financièrement par la Confédération des cantons, ainsi que par diverses fondations privées. Elle se concentre sur les réalisations helvétiques. Dans chaque village qu'il visite, Roadmovie propose un après-midi cinématographique destiné aux enfants de l'école primaire, auxquels sont projetés des courts métrages commentés par un/e animateur/trice. Le même jour, mais en soirée, la population est conviée à la projection d'un long métrage récent. Ensuite du film, un de ses protagonistes rencontre le public, dans un cadre convivial.

### Le stationnement ne doit pas gêner le trafic

A la suite des diverses réclamations qui leur sont parvenues, au demeurant tout à fait justifiées, les autorités municipales rappellent aux conducteurs et conductrices de véhicules à moteur que ces derniers doivent toujours être stationnés de manière à ne gêner en rien le trafic. Il a été constaté que le long de certaines rues communales, des voitures sont régulièrement parkées au bord de la chaussée, en face de sorties de garage ou de maisons. Elles empêchent les propriétaires de rejoindre ou de quitter leur terrain en toute sécurité et font ce faisant planer des risques également sur les autres usagers des rues, cyclistes et piétons notamment. La Municipalité remercie par avance chaque conducteur et chaque conductrice de stationner intelligemment, en faisant attention de laisser tous les accès libres. S'il est entendu de tous, cet appel évitera de devoir en arriver à des mesures coercitives, à savoir des interdictions de stationner dûment signalées et donc de potentielles amendes.